



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procurations : 1

Convocation : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LLENSE Gérard, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme Marie-Anne DEJARDIN donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

M. LORD Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

019 / 2023 - OBJET : BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après demande des élus de la minorité, le budget a été à nouveau voté. Par conséquent, la délibération N°0072023 en date du 6 avril 2023 et relative au compte administratif 2022 du budget principal est annulée et remplacée comme suit :

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2022 de la commune qui se décompose comme suit :

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20230414-0192023-BF
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	1 331 113,92 €
Recettes réalisées	1 645 263,22 €
Excédent Avec reports N-1	314 149,30 € 725 438,86 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	341 115,71 €
Recettes réalisées	532 531,95 €
Excédent Avec reports N-1	191 416,24 € 162 983,41 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE AVEC REPORTS N-1	888 422,27 €
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
Recettes restant à réaliser	0,00 €
Dépenses restant à réaliser	0,00 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à :

14 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra)

0 voix CONTRE

4 Abstentions ((Mme DEJARDIN Marie-Anne par procuration, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

- ¶ **ADOOPTE** le compte administratif 2022 de la commune ;
- ¶ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 17 avril 2023

Le Maire,
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20230414-0192023-BF
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023